AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-5-78 430210 N° 112 - 9 Mai 1978



PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

V I G N E

MILDIOU - BLACK-ROT.-

- *Régions précoces* - (type Hermitage, Cornas ou Basse Ardèche), si le premier traitement a été appliqué avant les fortes pluies des 30 Avril et 1er Mai, il devra être *renouvelé d'urgence*, si cela n'est pas déjà fait, d'autant que les premières contaminations ont pu se produire le 30 Avril, les premières taches devant aussi apparaitre vers le 12 Mai (mildiou) ou le 18 Mai (black-rot).
- *Régions moyennes* - (type bas coteaux du Beaujolais, bas Diois ou Savoie) la *protection* sera *renouvelée* en fonction des précipitations et de la croissance des pousses.
- *Régions tardives* - (type Roannais, hauts Côteaux du Beaujolais, Haut Diois, Hte Savoie), le *premier traitement* conseillé par le bulletin précédent sera *étendu* au fur et à mesure de l'apparition de la 2è feuille.

BOTRYTIS.-

L'utilisation contre le mildiou et le black-rot d'un produit efficace également contre le botrytis *ne s'impose pas avant le 15 ou 25 Mai* suivant les régions.

OIDIUM.-

L'apparition de tissus vulnérables à une époque anormalement tardive où la chaleur peut rapidement créer des conditions très favorables à cette maladie impose une *protection simultanée* avec les premiers traitements contre le mildiou.

TORDEUSES De la GRAPPE.-

Bien que quelques captures de papillons aient déjà été réalisées dans les vignobles les plus précoces, *aucun traitement* ne s'impose pour l'instant.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - sur pommier et poirier.-

Etant donné l'importance des contaminations échelonnées depuis le 25 Avril, la *protection* devra être maintenue de façon *continue* et *parfaite* jusqu'à nouvel avis.

La cadence des renouvellements dépend :

- de la persistance de chaque produit,
- de la rapidité de croissance du végétal,
- de l'importance des précipitations.

Si l'intervalle de deux traitements dans le cadre d'une protection continue ne peut excéder en aucun cas 15 jours, il peut très bien être réduit à 3 jours en cas de forte pluie, dans la mesure où l'état du terrain permet une intervention rapide.

GNOMONIA et ANTHRACNOSE (cylindrosporiose) sur cerisier.- A la suite de la longue période pluvieuse écoulée un *traitement spécifique* s'impose *d'urgence* contre ces deux maladies. On utilisera un des fongicides de synthèse suivants :

- Doguadine (Melprex) à 80 gr/hl de mat. act.
- Folpel à 100 gr/hl de m. a.
- Manèbe à 160 gr/hl de m. a.
- Bénomyl à 30 gr/hl de m. a.
- Dithianon à 50 gr/hl de m. a.

P 307

Signalons toutefois que l'expérimentation contre le gnomonia n'a pas encore apporté de résultats définitifs

TORDEUSE ORIENTALE du pêcher en *pépinières*.-
La rareté des captures obtenues à ce jour dans les régions les plus précoces autorise à différer le premier traitement.

HYPONOMEUTE.-
Cette petite chenille a manifesté depuis deux ans une certaine recrudescence dans la région, sur pommier et prunier notamment ainsi que sur certaines rosacées d'ornement ou des haies. Dès que les premiers fils de soie sont observés sur arbres fruitiers, utiliser une spécialité à base de "Bacillus Thuringiensis" (Bactospéine ou Dipel). Si l'invasion est déjà importante, on devra recourir à une intervention chimique à base de :

- Dichlorvos ou Mévinphos (nombreuses spécialités)
- Phosalone (Azophène ou Zolone).

CEREALES

MALADIES SUR ORGE.-
Depuis près de deux mois les accidents de végétation des orges d'hiver et escourgeons s'étendent à toutes les cultures de notre région, et plus particulièrement aux départements de l'Ain, l'Isère et Drôme. Indépendamment des décolorations bien connues provoquées par le désherbage ou l'excès d'eau, les champs malades présentent un *"aspect moutonné" caractéristique* avec des touffes encore vertes, où la céréale est en montaison et des taches plus ou moins étendues avec des *plantes jaunissantes, rabougries* entièrement desséchées. L'*extrémité des feuilles étant totalement jaune*.

Des dégâts sont provoqués par des viroses souvent associées : la *jaunisse nanisante de l'orge* très visible par la coloration et le rabougrissement de plante et la **maladie des** *stries* fréquente et aussi dangereuse.

Nous rappelons que ces maladies sont transmises à l'automne par des pucerons et peut être des cicadelles qui inoculent les virus en piquant les jeunes plants.
Actuellement aucun traitement ne peut être conseillé. Seule la lutte contre la Rhynchosporiose pourra être entreprise quand la rentabilité de la culture n'est pas trop compromise.

Signalons également la découverte d'une nouvelle mosaïque heureusement encore très localisée dans quelques cultures du département de l'Ain, mais qui serait inquiètante si sa persistance dans le sol sur certains champignons des racines était confirmée.
Cette année, la plupart des champs étant touchés dans notre région avec des dégâts beaucoup plus graves qu'en 1976, nous invitons les agriculteurs à envisager dès maintenant les précautions à prendre pour la prochaine campagne. Il faut :

réduire les surfaces d'orge dans les zones où cette céréale est actuellement seule cultivée en *éliminant* dans tous les cas le *renouvellement* de cette *culture* sur la même parcelle.

Semer tardivement, cette précaution est primordiale afin de limiter les attaques de pucerons.

Effectuer un traitement aphicide dès l'apparition des insectes.

Toutes les recommandations concernant les variétés et les traitements vous seront données dans ce bulltin avant l'automne.

Consultez également vos techniciens.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la cir onscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.